



AVIS PUBLIC

DÉPÔT DU RÔLE TRIENNAL 1^{RE} ANNÉE D'APPLICATION

Avis est par les présentes donné que le rôle triennal d'évaluation foncière de la Municipalité de La Conception devant être en vigueur durant les exercices financiers 2027-2028-2029, a été déposé à mon bureau le 17 septembre 2026 et que toute personne peut en prendre connaissance à cet endroit, durant les heures d'affaires régulières.

Conformément aux dispositions de l'article 74.1 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, avis est également donné que toute personne qui a un intérêt à contester l'exactitude, la présence ou l'absence d'une inscription à ce rôle, relativement à un bien dont elle-même ou une autre personne est propriétaire, peut déposer une demande de révision prévue par la section I du chapitre X de cette loi.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

- être déposée avant le 1^{er} mai 2027 (au plus tard le 30 avril 2027);
- être déposée à l'endroit suivant ou y être envoyée par courrier recommandé :

Municipalité de La Conception
1371, rue du Centenaire
La Conception (Québec) J0T 1M0

- être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à cet endroit : mrclaurentides.qc.ca/evaluation-fonciere/;
- être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement **416-2024**, **tel que modifié par le règlement 429-2025** de la *MRC des Laurentides* et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

Donné à La Conception le 24 septembre 2026

Josiane Alarie
Directrice générale et
greffière-trésorière

Certificat de publication

Je soussignée, Josiane Alarie, de la Municipalité de La Conception certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie sur le site Internet de la Municipalité à l'adresse suivante : <https://municipalite.laconception.qc.ca/avis-publics/>, le 24 septembre 2026.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 24 septembre 2026.

Josiane Alarie
Directrice générale et
greffière-trésorière